

Rodez, le 21 octobre 2025

Exp: MSA MPN 180 AVENUE MARCEL UNAL
82014 MONTAUBAN CEDEX 14

001364

Vos références à rappeler
GALES JEROME
N° d'immatriculation : 1760646102030

Mr JEROME GALES
LD PARAMELLE
46210 ST CIRGUES

Unité Organisationnelle : NN3B
TEL :

Objet : Bordereau d'appel de cotisations des
non salariés de l'année 2025

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous votre appel de cotisations et contributions sociales pour l'année 2025, en date du 21/10/2025.

Montant total de vos cotisations de l'année 2025

9 446,00 €

Montant crédité

- 8 104,80 €

1 341,20 €

Somme restant à prélever

Ce montant sera prélevé sur votre compte bancaire FR76 1120 6000 8350 0109 7628 894 ,
sous la référence ICS FR48ZZZ124761 et RUM ++13338B120023287 , comme suit :

- 670,60 euros le 12/11/2025
- 670,60 euros le 10/12/2025

Vous trouverez le détail des opérations au verso de ce document, ainsi qu'une notice explicative
en annexe.

Vous trouverez sur le site internet msa.fr des informations et des aides pour vous guider dans vos démarches.
Les équipes de votre MSA se tiennent à votre disposition pour vous accompagner et répondre à vos questions.

Reçu n° 21 01 00 00 2025

Détail des opérations relatives aux cotisations de l'année 2025
GALES JEROME (1760646102030)

Dates	Opérations	Montants dus (en euros)	Montants crédités (en euros)
21/10/2025	Emission de cotisations initiale	9 446,00	
15/01/2025	Règlement par prélèvement		+ 808,48
10/02/2025	Règlement par prélèvement		+ 808,48
10/03/2025	Règlement par prélèvement		+ 828,48
10/04/2025	Règlement par prélèvement		+ 808,48
12/05/2025	Règlement par prélèvement		+ 808,48
10/06/2025	Règlement par prélèvement		+ 808,48
10/07/2025	Règlement par prélèvement		+ 808,48
11/08/2025	Règlement par prélèvement		+ 808,48
10/09/2025	Règlement par prélèvement		+ 808,48
10/10/2025	Règlement par prélèvement		+ 808,48
	Total	9 446,00	+ 8 104,80
	Solde à régler	1 341,20	

Les montants figurant dans ce tableau sont ceux dont l'encaissement a été validé.

Bordereau d'appel des cotisations et
 contributions
 GALES JEROME
 Dossier n° : 1760646102030 NN3B 46 255

EMISSION ANNUELLE 2025

Suivi par : NN3B

Date d'exigibilité : 03/11/2025

EXPLOITATION	440390227
Surface mise en valeur	128 ha 21 a 71 ca
Pourcentage de part	50,00

ASSIETTE			
Année(s) retenue(s)	2022	2023	2024
Revenus professionnels	24 929 €	23 298 €	22 630 €
Déduction Faire Valoir Direct	0 €	0 €	0 €
Cotisations sociales	4 667,00 €	4 833,00 €	6 202,00 €

Cotisations sociales légales		Assiette	Taux	Motif d'évolution de la cotisation ou Particularités	Montant de l'évolution	Montant net
GALES JEROME Chef d'exploitation	Assurance maladie	23 619	1,6090			380,00
	invalidité	23 619	1,1000			260,00
	indemnités journalières amexa					250,00
	Assurance vieillesse individuelle	23 619	3,3200			784,00
	Assurance vieillesse plafonnée	23 619	11,5500			2 728,00
	Assurance vieillesse déplafonnée	23 619	2,2400			529,00
	Retraite complémentaire obligatoire	23 619	4,0000			945,00
	Allocations familiales	23 619				0,00
	Assurance accident du travail et maladies prof.					560,00
TOTAL DES COTISATIONS SOCIALES :						6 436,00
Contributions appelées pour le compte de l'Etat (financement de la protection sociale)		Assiette	Taux	Motif d'évolution de la contribution ou Particularités	Montant de l'évolution	Montant net
	Contribution sociale généralisée	28 853	2,4000			692,00
	Contribution sociale généralisée déductible	28 853	6,8000			1 962,00
	Contribution remboursement de la dette sociale	28 853	0,5000			144,00
TOTAL DES CONTRIBUTIONS POUR LE COMPTE DE L'ETAT :						2 798,00

Voir suite page suivante →



Bordereau d'appel des cotisations et
 contributions
 GALES JEROME
 Dossier n° : 1760646102030 NN3B 46 255

EMISSION ANNUELLE 2025

Contributions conventionnelles appelées pour le compte d'organismes tiers		Assiette	Taux	Motif d'évolution de la contribution ou Particularités	Montant de l'évolution	Montant net
	Fonds de mutualisation FMSE					20,00
	Fonds de mutualisation FMSE section Aviculture					48,00
	Formation professionnelle continue (VIVEA)					144,00
TOTAL DES CONTRIBUTIONS POUR LE COMPTE DE TIERS :						212,00
MONTANT TOTAL						9 446,00 €

Voir suite page suivante ➡

Bordereau d'appel des cotisations et
 contributions
 GALES JEROME
 Dossier n° : 1760646102030 NN3B 46 255

EMISSION ANNUELLE 2025

Situation au regard des points retraite MSA				
Nom prénom	Cumul des points retraite validés		Points retraite de l'année 2025	
	Base	RCO	Base	RCO
GALES JEROME	690,00	2536,00	46,00	145,00

Vous êtes Chef d'exploitation, au réel, en moyenne triennale.

Les cotisations sociales

Moyenne des revenus professionnels se rapportant aux trois années antérieures à celle au titre de laquelle les cotisations sont dues.

Les contributions CSG / CRDS

Moyenne des revenus professionnels (à l'exclusion des Revenus de Capitaux Mobiliers) et des cotisations sociales se rapportant aux trois années antérieures à celle au titre de laquelle les contributions sont dues.

Mesures applicables à compter du 01/01/2018 :

Pour la cotisation AMEXA :

Si vous exercez votre activité à titre exclusif ou principal et que votre revenu professionnel déclaré cette année à votre MSA est inférieur à 110% de la valeur annuelle du plafond de sécurité sociale, un taux progressif vous a été appliqué.

Pour la cotisation Allocations Familiales :

Le taux plein de la cotisation est désormais fixé à 3,10% contre 5,25% auparavant. Votre taux de cotisation PFA est progressif (de 0% à 3,10%) si votre revenu professionnel déclaré cette année à votre MSA ne dépasse pas 140% de la valeur annuelle du plafond de sécurité sociale.

Assiette : Merci de vérifier le montant de vos revenus composant votre assiette. En cas d'erreur, contactez votre MSA.

Montant du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale : 47 100,00 €

Montant du SMIC : 11,88 €

FMSE Fonds de mutualisation contre les risques sanitaires et environnementaux
 ACRE Aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise

